



Bulletin d'information

#1

TRANSFRIGOROUTE France
vous informe et veille pour vous

Septembre 2021

" Les experts du réseau travaillent à vous maintenir informés... "

Transfrigoroute France a lancé un groupe de travail dédié à la **veille réglementaire et normative** dans le domaine du **transport sous température dirigée**. Vous trouverez dans cette première édition du *Bulletin d'information*, les fruits du groupe de travail qui oeuvre **au service du collectif et de la profession**. Tout au long de l'année, en fonction de l'actualité, d'autres numéros seront publiés.

Ce groupe de travail Transfrigoroute France traite des sujets à l'échelle internationale, européenne, nationale et locale. Il étudie également ce qui s'applique sur le territoire national français, quelle que soit l'origine géographique du texte appliqué.

Il n'a pas pour objectif de faire l'état complet de la réglementation et des normes, mais bel et bien de la **veille sur les nouveautés** en la matière, **les évolutions** à venir sur ce qui s'applique déjà aujourd'hui **sur le territoire français**.



**Vous voulez recevoir nos prochains bulletins ?
Vous souhaitez nous rejoindre et participer ?**

Contact & informations à :
transfrigoroute@lachainelogistiqueudufroid.fr

**AIDE À LA
LECTURE
DES FICHES**



●
Transport



—



●
Chaîne du froid



Sécurité alimentaire
(EN12830, ISO22000, ...)



●
Environnement



Environnement (Piek, EN16440, ...)
Sécurité (EN378, NWIP, ...)



●
Autres sujets



Digital (DIN4630, ...)

Règlements UNECE R10, R100

UNECE règlement ATP
Sécurité alimentaire
(HACCP, CE/37/2005, ...)

Environnement (FGas, NRMM, ...)
Sécurité (ATEX, ...)
Directive Machines (EU)

RGPD, CE, UKCA, ...

Titre **Révision en cours du règlement (UE) n° 517/2014 (FGas)**

Date 08/09/2021

1	Catégorie & sous-catégorie	2	Classification géographique	3	Niveau d'importance	4	Confidentialité & diffusion
	<input type="checkbox"/> Normatif <input checked="" type="checkbox"/> Réglementaire <input checked="" type="checkbox"/> Froid <input type="checkbox"/> Transport <input checked="" type="checkbox"/> Environnement & Sécurité		<input type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Européen <input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		<input type="checkbox"/> Immédiat <input type="checkbox"/> Urgent <input checked="" type="checkbox"/> En veille <input type="checkbox"/> Non urgent Date clé : ... / ... / ...		<input type="checkbox"/> Confidentiel <input type="checkbox"/> Membres du Bureau <input type="checkbox"/> Membres du CA <input checked="" type="checkbox"/> Tous les membres <input type="checkbox"/> Public

5 En résumé :

La Commission procède actuellement au réexamen du règlement (UE) n° 517/2014 (le "règlement sur les gaz fluorés").

Ce réexamen évalue le fonctionnement et la performance du règlement et analyse également les options politiques permettant de renforcer le règlement à l'avenir, compte tenu des éléments suivants :

- 1- du "Green Deal" européen et de la législation européenne sur le climat ;
- 2- des récentes obligations internationales relatives aux hydrofluorocarbures (HFC) dans le cadre du protocole de Montréal ;
- 3- des progrès accomplis et des enseignements tirés ;

Ce réexamen comprend un certain nombre d'activités de consultation, notamment une consultation publique ouverte en ligne, une consultation de groupes de parties prenantes ciblés et un atelier de parties prenantes.

Prochaines étapes :

Sur la base des résultats des consultations et du travail des experts externes, la Commission élaborera une évaluation conjointe et une analyse d'impact afin d'examiner si et comment elle peut encore améliorer le règlement dans les années à venir. Une proposition de la Commission pour un nouveau règlement est attendue pour début 2022.

6 Décryptage, ce qu'il faut savoir :

Les évolutions possibles sont les suivantes :

- A - Rehausser l'ambition en accord avec avec le Green Deal de l'UE ;
- A1- Accroître l'ambition de réduction progressive des HFC ;
- A2- Interdire les gaz fluorés dans les produits ou les équipements pour lesquels ces gaz ne sont plus nécessaires ;
- B - Alignement avec le protocole de Montréal ;
- B1- Ajouter de nouvelles étapes de réduction progressive au-delà de 2030 ;
- B2- Supprimer certaines exemptions et certains seuils non prévus par le Protocole de Montréal ;
- B3- Procéder à une réduction progressive distincte de la production de HFC ;
- C1- La certification des techniciens doit inclure des compétences sur l'utilisation des alternatives à faible PRG ;
- C2- Renforcer le contrôle pour prévenir le commerce illégal de HFC ;

7 Pour en savoir + :

https://ec.europa.eu/clima/policies/f-gas/legislation_en

Titre **Transport sous température dirigée :**

Date 08/09/2021

Norme de sécurité pour les systèmes à température dirigée utilisant des fluides frigorigènes inflammables pour le transport de marchandises. CEN* - TC413 **

1	Catégorie & sous-catégorie	2	Classification géographique	3	Niveau d'importance	4	Confidentialité & diffusion
	<input checked="" type="checkbox"/> Normatif <input type="checkbox"/> Réglementaire <input checked="" type="checkbox"/> Froid <input type="checkbox"/> Transport <input checked="" type="checkbox"/> Environnement & Sécurité		<input type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Européen <input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		<input type="checkbox"/> Immédiat <input type="checkbox"/> Urgent <input checked="" type="checkbox"/> En veille <input type="checkbox"/> Non urgent Date clé : ... / ... / ...		<input type="checkbox"/> Confidentiel <input type="checkbox"/> Membres du Bureau <input type="checkbox"/> Membres du CA <input checked="" type="checkbox"/> Tous les membres <input type="checkbox"/> Public

5 En résumé :

La plupart des réfrigérants prometteurs à faible PRG (Pouvoir de Réchauffement Global) sont inflammables.

Or il n'existe pas de normes et standards spécifiquement applicables aux véhicules routiers frigorifiques (VUL, camions et remorques).

L'objectif est donc de combler ce manque en proposant des règles pour l'évaluation des risques.

- Le principe de conception de la réfrigération représente "l'état de l'art".
- L'inflammabilité représente un changement de conception "significatif".
- Une nouvelle évaluation basée sur le risque du concept et du fonctionnement du système est donc requis

6 Décryptage, ce qu'il faut savoir :

Objectifs :

- Développer les meilleures pratiques et les normes de l'industrie pour la sécurité de l'exploitation des réfrigérants inflammables ;
- Les propriétaires et les opérateurs de véhicules frigorifiques seront en mesure de faire fonctionner les équipements frigorifiques utilisant des fluides inflammables ;

7 Nota bene :

La participation des carrossiers et des opérateurs de véhicules frigorifiques sera indispensable.

Titre **Création d'un comité chargé d'élaborer des normes sur la chaîne du froid (ISO* TC 315)**

Date 08/09/2021

1	Catégorie & sous-catégorie	2	Classification géographique	3	Niveau d'importance	4	Confidentialité & diffusion
	<input type="checkbox"/> Normatif <input checked="" type="checkbox"/> Réglementaire <input checked="" type="checkbox"/> Froid <input checked="" type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Environnement & Sécurité		<input checked="" type="checkbox"/> International <input type="checkbox"/> Européen <input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		<input type="checkbox"/> Immédiat <input type="checkbox"/> Urgent <input checked="" type="checkbox"/> En veille <input type="checkbox"/> Non urgent Date clé : ... / ... / ...		<input type="checkbox"/> Confidentiel <input type="checkbox"/> Membres du Bureau <input type="checkbox"/> Membres du CA <input checked="" type="checkbox"/> Tous les membres <input type="checkbox"/> Public

5 En résumé :

Les réunions virtuelles de lancement se sont tenues du 2 au 4 juin 2021.

En quelques points, il en ressort :

- Une très forte représentation asiatique (Chine, Japon, Corée, ++);
- Seuls quelques pays occidentaux sont présents : France et Royaume-Uni ;
- Un fort intérêt des pays asiatiques pour le développement d'une norme internationale sur la chaîne du froid ;
- Le champ d'application est transversal (transport, chambres froides, emballage, livraison...);
- Début d'une longue série de discussions.

6 Décryptage, ce qu'il faut savoir :

Ce nouveau comité donne la priorité aux éléments suivants à normaliser :

1. Norme terminologique sur la logistique de la chaîne du froid ;
2. Méthode de contrôle et de suivi de la qualité dans le cadre du stockage, du transport et de la livraison à température contrôlée ;
3. Contrôle de l'hygiène du personnel pour prévenir les infections, y compris l'hygiène des mains ;
4. Contrôle de l'hygiène des marchandises et des installations réfrigérées pour éviter la contamination et prévenir l'infection, y compris les opérations automatisées et sans contact ;
5. Opérations de livraison à l'utilisateur final, y compris les opérations automatisées sans contact qui contribuent à une livraison sûre et efficace ;
6. Contrôle de la sécurité du personnel et des marchandises réfrigérées ;
7. Maintenance et gestion de la norme ISO23412:2020.

7 Pour en savoir + :

<https://www.iso.org/committee/6880159.html>

Titre **Révision en cours de l'outil VECTO**
(Vehicle Energy Consumption calculation TOol)

Date 08/09/2021

1	Catégorie & sous-catégorie	2	Classification géographique	3	Niveau d'importance	4	Confidentialité & diffusion
	<input type="checkbox"/> Normatif <input checked="" type="checkbox"/> Réglementaire <input checked="" type="checkbox"/> Froid <input checked="" type="checkbox"/> Transport <input checked="" type="checkbox"/> Environnement & Sécurité		<input type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Européen <input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		<input type="checkbox"/> Immédiat <input type="checkbox"/> Urgent <input checked="" type="checkbox"/> En veille <input type="checkbox"/> Non urgent Date clé : ... / ... / ...		<input type="checkbox"/> Confidentiel <input type="checkbox"/> Membres du Bureau <input type="checkbox"/> Membres du CA <input checked="" type="checkbox"/> Tous les membres <input type="checkbox"/> Public

5 En résumé :

VECTO est un outil de simulation qui a été développé par la Commission européenne et qui est utilisé pour déterminer les émissions de CO2 et la consommation de carburant des véhicules utilitaires lourds (camions, autobus et autocars) dont le poids brut est supérieur à 3500 kg.

Depuis le 1er janvier 2019, l'outil est obligatoire pour les nouveaux camions de certaines catégories de véhicules en application de la législation sur la certification dans le cadre de la réception par type.

Depuis 2019, les données relatives aux émissions de CO2 et à la consommation de carburant déterminées à l'aide de VECTO, ainsi que d'autres paramètres connexes, sont contrôlées et communiquées à la Commission et rendues publiques pour chacun de ces nouveaux camions.

Cinq profils de mission différents pour les camions et cinq profils de mission différents pour les autobus et les autocars ont été développés et mis en œuvre dans l'outil afin de mieux refléter la flotte européenne actuelle. VECTO est un fichier exécutable téléchargeable conçu pour fonctionner sur un seul ordinateur.

Les données d'entrée de VECTO sont des paramètres caractéristiques permettant de déterminer la consommation d'énergie de chaque composant pertinent du véhicule. Entre autres, les paramètres relatifs à la résistance au roulement, à la traînée de l'air, aux masses et inerties, au frottement de la boîte de vitesses, à la puissance auxiliaire et aux performances du moteur sont des valeurs d'entrée permettant de simuler la consommation de carburant et les émissions de CO2 sur des cycles de conduite standardisés.

6 Décryptage, ce qu'il faut savoir :

Une "enquête" générale, dans laquelle des contributions de base sur la conception de la procédure ont été demandées, a déjà été menée au cours du premier semestre de 2020.

Cette enquête pourrait être répétée pour concevoir les étapes futures du règlement.

Dans ces étapes futures, une attention particulière pourrait être accordée aux technologies spécifiques aux engins frigorifique.

7 Pour en savoir + :

Titre **La chaîne du froid des vaccins de la Covid-19 :
bonnes pratiques**

Date 08/09/2021

1	Catégorie & sous-catégorie	2	Classification géographique	3	Niveau d'importance	4	Confidentialité & diffusion
	<input type="checkbox"/> Normatif <input type="checkbox"/> Réglementaire <input checked="" type="checkbox"/> Froid <input checked="" type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Environnement & Sécurité		<input type="checkbox"/> International <input type="checkbox"/> Européen <input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		<input checked="" type="checkbox"/> Immédiat <input type="checkbox"/> Urgent <input type="checkbox"/> En veille <input type="checkbox"/> Non urgent Date clé : ... / ... / ...		<input type="checkbox"/> Confidentiel <input type="checkbox"/> Membres du Bureau <input type="checkbox"/> Membres du CA <input checked="" type="checkbox"/> Tous les membres <input type="checkbox"/> Public

5 En résumé :

Le groupe d'experts de la sous-commission Froid Santé de l'Association française du froid (AFF) crée des notes de bonnes pratiques dédiées aux acteurs de la chaîne du froid des vaccins de la Covid-19, à tous ses maillons, du laboratoire au patient. Elles sont répertoriées dans un fascicule au fur et à mesure de leur réalisation.

6 Décryptage, ce qu'il faut savoir :

La vaccination de la Covid-19, lancée fin 2020, nécessite la mise en place d'une chaîne du froid spécifique du laboratoire au patient. Elle doit être adaptée à chaque circuit de distribution et de vaccination, que celle-ci se déroule à l'hôpital, en centre de vaccination, en cabinet médical ou en officine. La chaîne du froid est aussi spécifique pour chaque type de vaccin de la Covid-19 dont les conditions de conservation sont sensiblement différentes. L'objectif du « zéro perte de vaccins » au cours de cette campagne de vaccination requiert une chaîne du froid particulièrement performante.

Formation et sensibilisation

Une chaîne du froid continue et de qualité nécessite tout d'abord le choix de matériel, d'équipements et de solutions adaptées et qualifiées. Mais sa performance dépend, aussi, fortement de leur mise en oeuvre et de leur utilisation. À ce titre, la formation et la sensibilisation des intervenants et opérateurs aux bonnes pratiques, d'un bout à l'autre de la chaîne du froid, est indispensable, et ce d'autant plus que nombre d'entre eux, du laboratoire au patient, ne sont pas familiers de la chaîne du froid.

Bonnes pratiques de la chaîne du froid

La commission Froid Santé de l'Association française du froid (AFF) travaille depuis plus de cent ans sur le partage, la rédaction et la diffusion des bonnes pratiques de la chaîne du froid des produits de santé. Elle réunit scientifiques, experts et professionnels du froid et de la santé concernés par la chaîne du froid. Depuis le début 2020, une sous-commission dédiée à la chaîne du froid des vaccins de la Covid-19 regroupant représentants des ministères, des laboratoires pharmaceutiques, de la distribution pharmaceutique, mais aussi des experts du froid, des fabricants et installateurs d'équipements et des prestataires de services dans le froid, se réunit toutes les semaines pour répondre aux attentes de tous les acteurs de la chaîne du froid des produits de santé. Elle a, au cours de ces derniers mois, rédigé et publié un certain nombre de notes d'information sur les bonnes pratiques de la chaîne du froid des vaccins de la Covid-19. Ces notes ont été diffusées largement en France mais aussi dans le monde entier en partenariat avec l'Institut international du froid (IIF) qui les traduit en anglais au fur et à mesure de leur publication. Ce recueil réunit ces notes d'information destinées à être diffusées le plus largement possible à tous les acteurs de la chaîne du froid des vaccins de la Covid-19 du laboratoire au patient. Elles abordent les questions de qualité, de conformité, de qualification, mais aussi de sécurité et de traçabilité. Aux fiches pratiques s'ajoutent des affiches rappelant les bonnes pratiques sur le terrain.

7 Pour en savoir + :

Titre **Modification de la Directive machines en règlement européen 2006/42/CE**

Date 08/09/2021

1	Catégorie & sous-catégorie	2	Classification géographique	3	Niveau d'importance	4	Confidentialité & diffusion
	<input type="checkbox"/> Normatif <input checked="" type="checkbox"/> Réglementaire <input checked="" type="checkbox"/> Froid <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Environnement & Sécurité		<input type="checkbox"/> International <input checked="" type="checkbox"/> Européen <input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Local		<input type="checkbox"/> Immédiat <input type="checkbox"/> Urgent <input checked="" type="checkbox"/> En veille <input type="checkbox"/> Non urgent Date clé : ... / ... / ...		<input type="checkbox"/> Confidentiel <input type="checkbox"/> Membres du Bureau <input type="checkbox"/> Membres du CA <input checked="" type="checkbox"/> Tous les membres <input type="checkbox"/> Public

5 En résumé :

Aujourd'hui, les groupes frigorifiques installés sur les véhicules à température dirigée sont soumis à la Directive machines 2006/42/CE transposée en droit français dans le code du travail. La Commission Européenne a publié le 21 avril 2021 un projet de révision qui deviendra un Règlement européen applicable sans transposition en droit national.

6 Décryptage, ce qu'il faut savoir :

Le projet contient des évolutions suivantes :

- adaptation selon le New Legislative Framework (NLF). La révision réglera de manière uniforme et avec plus de rigueur la définition des termes, les obligations des acteurs économiques dans la chaîne d'approvisionnement, les obligations et mesures en cas de produits non conformes sur le marché, etc ;
- intégration de l'Intelligence artificielle (IA) et du risque cybersécurité, précisions sur les robots ;
- possibilité pour la Commission de s'appuyer sur d'autres documents que des normes harmonisées si les normes CEN ne respectent pas certaines conditions... ;
- fourniture des documents en format numérique, mais à la demande du client, le mode d'emploi doit être remis gratuitement sous forme imprimée.

Application dans un horizon 3-4 ans. Impact fort sur l'application des règles de construction.



La **Directive** passe par 2 étapes avant de produire ses effets : une fois votée par les institutions européenne, elle doit ensuite être transposée par les États membres dans leur droit national ; à la différence du **Règlement** qui lui s'applique directement.

7 Pour en savoir + :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52021PC0202>



TRANSFRIGOROUTE FRANCE

5 rue Keppler
75016 PARIS
Tel : 01 53 04 16 80

www.transfrigoroute.fr

TRANSFRIGOROUTE France vous informe et veille pour vous